



Déclaration Préalable simplifiée

Vos travaux doivent être conformes au règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en vigueur depuis le 05.03.2026, consultable sur notre site www.arnaville.mairie54.fr (onglet Travaux-Urbanisme) ou sur www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Cette déclaration simplifiée, signifie que vos travaux sont de « faible envergure » et que votre demande sera instruite en Mairie.

Toutefois, en fonction des éléments déclarés, la Mairie pourrait avoir recours au Service Instructeur de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Nous vous avertirons alors de reformuler votre demande en utilisant le Cerfa adéquat.

Délai d'instruction

Le délai d'instruction de votre dossier est d'UN mois à compter de la date de dépôt en Mairie.

⇒ Si vous ne recevez pas de courrier de la mairie dans ce délai, vous bénéficierez d'une décision de non-opposition à vos travaux.

⇒ Si dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, la mairie vous écrit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier, cette lettre arrête le délai d'instruction.

Un nouveau délai d'instruction d'UN mois commencera à courir après réception des pièces manquantes.

Si votre dossier n'est pas complété dans ce délai, votre demande sera automatiquement rejetée.

Cadre réservé à la mairie

DP 0 5 4 0 2 2 _ _ ARN _ _
Dpt Commune Année n° dossier

La présente demande a été reçue en Mairie le :

Cachet de la mairie et signature du receveur

1 – Identité et coordonnées du déclarant

Madame

Monsieur

NOM :

PRENOM :

Adresse : Numéro : Rue :

Code postal : Localité :

2 – Contacts du déclarant

N° téléphone :

Adresse mail :

3 – Terrain concerné par le projet

Adresse du terrain concerné par vos travaux à ARNAVILLE :

n° : Rue :

Référence cadastrale : Section : N° Superficie :

4 – Travaux envisagés

- Nouvelle construction d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m² (pergola, abri de jardin, terrasse ...)
- Travaux de ravalement de façade
- Travaux extérieurs de peinture (façade, portes, volets)
- Travaux sur toiture (charpente, tuiles, fenêtres de toit, panneaux photovoltaïques)
- Création / Remplacement de portes, fenêtres, portail, volets
- Edification d'une clôture
- Travaux de démolition
- Pose d'une climatisation
- Piscine hors-sol
- Autre (préciser) :

5 – Pièces à fournir impérativement

Voir bordereau en page 4

6 – Début de travaux (rappel : délai d'un mois d'instruction avant début de travaux)

Commencement des travaux prévu le :

 Vos travaux peuvent nécessiter l'installation d'une benne, d'un échafaudage ou d'un dépôt de matériel.

Dans ce cas, une **demande d'occupation de voirie** doit être déposée en Mairie (20 jours avant le début des travaux). Le formulaire est disponible en mairie ou sur notre site www.arnaville.mairie54.fr (onglet Travaux-Urbanisme).

7 – Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire la présente déclaration préalable et avoir pris connaissance des délais d'instruction.

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

signature du déclarant

Fait à

Le

- **Pièces à joindre impérativement à votre demande : Bordereau en page 4** -

BORDEREAU DES PIÈCES À JOINDRE

(en l'absence de ces documents, votre dossier sera déclaré incomplet)

- Un plan de situation : plan permettant de situer votre terrain à l'intérieur de la commune

- Un plan de masse coté dans les 3 dimensions (*) : à fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemple : véranda, pergola, abri de jardin ...)
() indiquer la largeur, la longueur et la profondeur ou la hauteur du projet par rapport au terrain naturel*

- Un plan en coupe coté : à fournir si votre projet modifie le profil du terrain

- Un plan coté des façades et des toitures : à fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte ...). Inutile pour un simple ravalement de façade

- Un document graphique (croquis ou photo) faisant apparaître l'état initial et l'état futur

- Note présentant votre projet (cadre ci-dessous à compléter)

Description de vos travaux , nature des matériaux , coloris choisis